



(1) COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE  
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS  
DU MARDI 05 MARS 2019

En communication

Pascal BAUDE  
Marc CHATAIN  
Serge DAGADA  
Muriel EYL  
Jean-Claude HEBRAS  
Gisèle LE TUHAUT  
Bernard MALFONDET  
Annie MOREAU  
Jean-Claude MOREAU  
Charles SCOTTO  
Pierre SIONNEAU  
Nicolas ZAJAC  
Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

11 h 15

Les membres en communication valident les rencontres du 02/03 mars avec plusieurs anomalies constatées :

- ☛ absences de secrétaire pour les clubs de Villemomble en N2F/P4 et Ormesson en N2F/P5
- ☛ non-respect de mise à jour de la base de données pour l'équipe de Marolles N3M/P4 ayant entraîné des anomalies pour son équipe
- ☛ un match perdu par pénalité pour l'équipe de Nantes en N1F/P1 pour avoir fait doubler dans la même semaine de compétition la joueuse Alizée MARTIN qui ne bénéficie pas du statut centre de formation (match de LFH le 27 février à Bourg de Péage et le 02 mars en N1F à St Sébastien sur Loire)
- ☛ deux officiels de table non conformes (inconnus dans GESTHAND) pour les clubs de Nevers (N3M/P6) et Dreux (N2F/P2).

La Commission valide les résultats des huitièmes de finale de coupe de France départementale et régionale et procède au tirage des quarts de finale qui se dérouleront le dimanche 21 avril prochain de la manière suivante :

✓ Zone Sud :

- . Cournon d'Auvergne (63) / Organisateur : HBC COURNON D'AUVERGNE
- . Lempdes (63) / Organisateur : CLUB HB PONT DU CHATEAU LEMPDES

✓ Zone Nord :

- . Livry Gargan (93) / Organisateur HANDBALL CLUB DE LIVRY GARGAN
- . Chambly (60) / Organisateur : CHAMBLY HB

Toutes les informations (rencontres, horaires, ...) sont disponibles dans le HandInfos N° 1009 - 13 mars 2019 à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/hand-infos.html>



**RAPPEL** : pour le bon fonctionnement des compétitions et afin d'éviter à la COC de rappeler chaque semaine les obligations, elle invite les clubs à lire ou à relire les circulaires adressées le 05 juillet pour le secteur amateur et le 13 juillet pour la LFH, disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html>

Fait à Créteil,  
le 08 mars 2019

Le Président,  
Pascal BAUDE



ANOMALIES RELEVÉES

| TYPE D'ANOMALIE   | WE 02/03 MARS 2019  |
|---|---|
| <u>FEUILLE DE MATCH</u><br>Non-respect des délais de transmission   | /   |
| <u>CONCLUSION DE MATCH</u><br>Non parvenue dans les délais  | /   |
| <u>FEUILLE DE MATCH</u><br>Rubriques manquantes ou erronées<br>(Manquement à l'obligation de<br>Vérification de FDME) | - VILLEMOMBLE HB N2F/P4<br>- UNION SPORTIVE D'ORMESSON N2F/P5<br>- MAROLLES HANDBALL N3M/P4<br>- USO NEVERS HB N3M/P6<br>- DREUX AC HANDBALL N2F/P2 |
| * <u>PENALITE SPORTIVE</u>  | - NANTES ATLANTIQUE N1F/P1  |
| * <u>FORFAIT</u>  | /   |

\*Sous réserve des procédures en cours

(1) Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.